

Commune de BOOTZHEIM

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2026

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 29.06.2026
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 15
Nmb de conseillers présents : 13
Nmb de procurations : 02

Etaient présents :

Mmes **WURTH** Sophie, **KLEINDIENST** Corinne, **ISRAEL** Evelyne,
DEMOUCHÉ Isabelle, **ALFONSO** Pauline, **LEIBY** Marie-Jeanne et Mrs
HEMRIT Brice, **GEIMER** Martial,
RUDLOFF Daniel, **DOUCHE** Samuel,
KALEM Ismahil, **WITZ** Nicolas.

Étaient absents : Mme **LUDAESCHER** Irène, M. **BEREKET** François.

Procurations : Mme **LUDAESCHER** Irène a donné procuration à Mme **DEMOUCHÉ** Isabelle ; M. **BEREKET** François a donné procuration à M. **ROHMER** Clément.

Secrétaire de séance : **LEIBY** Marie-Jeanne

Ouverture de la séance à 19h37

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05.06.2026
2. CCRM – Fonds de concours – Complément du montant initial
3. Personnel communal – Emplois saisonniers
4. Finances communales – Demandes de subventions
5. Divers et informations

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 05.06.2026

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 05.06.2026, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune autre remarque n'ayant été soulevée, après délibération, le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 05.06.2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. CCRM – FONDS DE CONCOURS – COMPLEMENT DU MONTANT INITIAL

Le chantier du mur du cimetière et de l'ossuaire étant terminé, les demandes de versement des subventions pour cette opération ont été adressées aux différents financeurs. La DETR ayant

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20260706-2026-07-06-pv-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

été perçue, il a été possible de fournir un état des dépenses et recettes validées par la trésorerie à la CCRM pour percevoir le montant du fonds de concours initial de 14 647 €.

Les dépenses ayant été supérieures, du fait de l'ajout de l'ossuaire dans le projet initial, la CCRM propose d'apporter une modification de la convention initiale pour permettre de financer 2 375 € supplémentaires.

La validation de ce versement supplémentaire a été approuvée lors de la dernière séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'avenant à la convention initiale déterminant le Fonds de concours pour le dossier du mur du cimetière - columbarium,
- **AUTORISE** la commune à percevoir les 2 375 € supplémentaires au titre du fonds de concours de la CCRM,
- **CHARGE** le Maire d'établir, de signer et de transmettre tous les documents nécessaires à la réalisation de ce complément,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. PERSONNE COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS

Emploi vacances

A la suite d'une candidature pour un emploi d'été par un jeune de la commune, et considérant le besoin d'appui aux agents techniques en période estivale, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de ce jeune villageois.

Un poste non permanent d'agent technique polyvalent à raison de 16h hebdomadaires, à l'échelon 1 du grade (IB 367 IM 366) pour la période du 07.07 au 31.07.2026 doit être créé.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** la création du poste non permanent d'agent technique polyvalent avec une DHS de 16h, à l'échelon 1 du grade pour la période du 07 au 31 juillet 2026,
- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Poste d'agent d'entretien

Il est également proposé la création d'un poste, non permanent, d'agent technique en charge de l'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 10h pour la période du 07.07.2026 au 30.06.2027, à l'échelon 1 du grade, pour pallier l'absence éventuelle de l'agent d'entretien en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la création du poste non permanent d'agent technique d'entretien avec une DHS

de 10h, à l'échelon 1 du grade pour la période du 07.07.2026 au 30.06.2027,

- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement si nécessaire,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. FINANCES COMMUNALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune a été destinataire de différentes demandes de subventions qui concernent une association active du village, et deux, pour des associations hors village.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Bootzheim sollicite une subvention d'un montant de 1500€ destinée à améliorer l'équipement du cabanon, qui agrmente la vie du village chaque week-end.

Martial Geimer et Pauline Alfonso quittent la salle

Lors des débats il est proposé d'abonder le montant pour remercier l'association de son implication dans les animations du village. Pour certains il est préférable de s'en tenir au montant original de la demande, charge à l'amicale de demander un montant supérieur l'an prochain.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-pompiers,
- **FIXE** le montant selon le nombre de votants.
- **CHARGE** le Maire de faire mandater ce montant.

ADOPTÉ À 11 VOIX POUR 1500€ ET 3 VOIX POUR 1600€

-L'association pour l'intégration des enfants déficients auditifs (APEDIA) d'Illkirch Graffenstaden pour un montant de 500€ destiné à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association dont le but est de favoriser l'intégration en milieu scolaire d'enfants déficients auditifs.

-L'association Régionale d'aide aux handicapés moteurs (ARAHM) de Strasbourg pour un montant libre destiné à développer les projets d'investissement et d'accompagnement des personnes bénéficiaires (520 jeunes et adultes issus de 175 communes d'Alsace) dans les sites d'Illkirch, Schweighouse, Sélestat, Colmar et Mulhouse.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention aux associations APEDIA et ARAHM,
- **FIXE** le montant à 100€ chacune
- **CHARGE** le maire de faire procéder au mandatement de ces sommes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. DIVERS ET INFORMATIONS

→ Rapport d'activités

Les rapports concernant le SMICTOM, les Brigades Verte et le PETR sont disponibles en mairie pour consultation pour le SMICTOM ou de façon dématérialisée pour les Brigades Vertes et le PETR. Il est proposé aux conseillers intéressés de se manifester par mail pour que les versions dématérialisées puissent leur être envoyées.

→ Bilan de la matinée citoyenne

Une trentaine de participants pour cette édition qui a permis de nettoyer en profondeur la salle, d'effectuer quelques travaux au 4 rue des artisans. L'ambiance était conviviale et efficace. Le repas offert par la commune et fourni par le restaurant local « Aux Saveurs » a régalié les participants. Il est évoqué de reconduire cette opération en automne.

→ DIA

La commune de Bootzheim n'a pas fait valoir son droit de préemption sur un bien situé 21A rue des Pommiers et cadastré section 18 parcelle 534/37 – 536/37 (Propriété PARVAIX).

→ Opportunité foncière

Un propriétaire envisage de céder une parcelle en centre bourg. La priorité de cette information a été faite à la commune, qui a un réel intérêt à son acquisition puisqu'elle jouxte l'école et l'aire de jeux. Pour l'heure l'EPF n'a pas été contacté.

→ Affaires sociales

La municipalité a eu à gérer deux lourds dossiers :

- L'intervention rue des Vosges destinée à nettoyer la végétation débordante sur la voie publique avec l'accord des propriétaires et soumise à facturation. L'intervention a mobilisé les agents, les adjoints et conseiller délégué et a nécessité l'intervention de professionnels avec du matériel adéquat. Ce dossier va se poursuivre avec l'intervention d'une association spécialisée dans le nettoyage de propriété et logements, pour faire évacuer les détritiques, avec l'accord des propriétaires, situés le long du garage et d'une propriété voisine.
- L'intervention pour sécuriser une administrée qui se trouve être également agent de la commune, à la suite d'un événement familial délicat, qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre. L'appartement située au 2^{ème} étage de la mairie venant de se libérer, est devenu un logement d'urgence pour y loger et sécuriser cette personne.

A la suite de ces événements, la réflexion de créer un comité ou commission sociale est à l'ordre du jour, puisque de nombreux volets sociaux se déroulent régulièrement sur la commune.

→ 14 juillet

Après plusieurs interrogations à la suite des conditions météorologiques exceptionnelles de cette année, il a été envisagé différentes propositions d'organisation. Une cérémonie simple en matinée (10h30) et suivie d'un verre de l'amitié en salle de motricité (climatisée) a été retenue.

Arrivée de Samuel Douche à 21h45

→ **Elections Présidentielles 2027 – Choix du bureau de vote**

Les dates du scrutin ont été fixées aux 14 avril et 2 mai 2027. Jusqu'à présent le bureau de vote était fixé à la salle polyvalente.

Il est proposé de déplacer ce dernier en salle de motricité pour plusieurs raisons. D'une part, la salle étant climatisée, elle offrira un certain confort lors de fortes chaleurs durant les opérations de vote. D'autre part, elle est suffisamment grande et offre, si nécessaire, la possibilité de réaliser un circuit des déplacements sans avoir à se croiser. Et enfin, elle libère la disponibilité de la salle polyvalente pour des locations, même en cas d'élections de dernières minutes.

L'assemblée valide ce choix et charge le maire d'en informer les services de la Préfecture.

La séance est levée à 22 h 00

Fait à BOOTZHEIM, le 08 juillet 2026

Le Maire, Clément ROHMER

La secrétaire, Marie-Jeanne LEIBY